

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 10 mai 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général, et Me Charlotte Gagné, greffière

- 2022-05-155 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2022-05-156 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022 - APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022.
- 2022-05-157 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-05)
- 2022-05-158 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2022

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-05-159 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME MIREILLE PÉLADEAU – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PINCOURT

Considérant que madame Mireille Péladeau, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, au bureau du Service des ressources humaines, une demande de congé sans solde pour la période du 5 juillet au 2 septembre 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Mireille Péladeau, technicienne en documentation, un congé sans solde du 5 juillet au 2 septembre 2022 inclusivement selon sa demande déposée.

2022-05-160 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2022-05-161 SUJET : RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 103 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 MAI 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 103 000 \$ qui sera réalisé le 20 mai 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
750	39 567 \$
766	1 449 500 \$
826	722 251 \$
851	234 466 \$
863	657 216 \$

VILLE DE PINCOURT

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 mai 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mai et le 20 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le maire, monsieur Claude Comeau et la trésorière, madame Nathalie Boisvert. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2022-05-162 SUJET : ÉMISSION D'OBLIGATIONS - AUTORISATION D'ADJUDICATION
D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES
DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 750, 766, 826, 851 et 863, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

VILLE DE PINCOURT

Attendu que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mai 2022, pour une somme de 3 103 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO NESBITT BURNS INC.	98,73100 \$	581 000 \$	2,50000 %	2023	3,70419 %
		600 000 \$	2,75000 %	2024	
		620 000 \$	3,00000 %	2025	
		640 000 \$	3,25000 %	2026	
		662 000 \$	3,75000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	99,07015 \$	581 000 \$	2,75000 %	2023	3,75475 %
		600 000 \$	3,20000 %	2024	
		620 000 \$	3,40000 %	2025	
		640 000 \$	3,50000 %	2026	
		662 000 \$	3,60000 %	2027	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	99,15600 \$	581 000 \$	2,85000 %	2023	3,76728 %
		600 000 \$	3,30000 %	2024	
		620 000 \$	3,45000 %	2025	
		640 000 \$	3,55000 %	2026	
		662 000 \$	3,60000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC..	99,09600 \$	581 000 \$	3,00000 %	2023	3,76827 %
		600 000 \$	3,25000 %	2024	
		620 000 \$	3,40000 %	2025	
		640 000 \$	3,50000 %	2026	
		662 000 \$	3,60000 %	2027	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « BMO NESBITT BURNS INC. » est la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 103 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC. ;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

VILLE DE PINCOURT

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire, monsieur Claude Comeau et la trésorière, madame Nathalie Boisvert, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2022-05-163 SUJET : DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) – AUDITS DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2023

Considérant que la Commission municipale du Québec (CMQ) a récemment transmis à la Ville de Pincourt la version définitive des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 récemment transmis par la CMQ.

De faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Vice-présidence à la vérification en audit de la CMQ.

2022-05-164 SUJET : PAIEMENT COMPTANT D'UN MONTANT DE 448 325 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 23 MAI 2022

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances lors de la présentation budgétaire 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement comptant du règlement 771 et de partie du règlement 839 pour une somme totale de 448 325 \$, comme suit et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 03.210.00.811.

À même le surplus réservé :

R771	Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, de la chaussée et le drainage du chemin Duhamel dans le secteur de Pointe-aux-Renards ainsi que les honoraires professionnels s'y rattachant et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 025 000 \$	412 325 \$
R839	Règlement décrétant l'achat et l'installation de génératrices pour la station de pompage SP7 et l'hôtel de ville et l'installation d'une génératrice à SP4 et un emprunt de 260 000 \$ à cette fin	36 000 \$

Total : 448 325 \$

VILLE DE PINCOURT

2022-05-165 SUJET : AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES AUX RÈGLEMENTS NUMÉRO 826, 851 et 863 EN REFINANCEMENT

Considérant l'approbation de la Commission d'administration et de finances lors de la présentation budgétaire 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation des soldes disponibles aux règlements suivants pour une somme totale de 215 107 \$, comme suit et d'imputer ces sommes au poste budgétaire 03.210.00.811.

À même les soldes disponibles :

R826	Règlement autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau de la station d'épuration incluant l'acquisition et l'installation des équipements du toit pour digesteur et épaisseur et du système de désinfection UV et la mise à niveau de la station de pompage numéro 3 ainsi que la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et les honoraires professionnels et décrétant un emprunt de 9 207 000 \$ à cette fin	38 049 \$
R851	Règlement décrétant des travaux de réfection sur l'avenue Forest et un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin	10 434 \$
R863	Règlement décrétant des travaux d'infrastructures sur les 23, 24 et 25 ^{es} Avenues et un emprunt de 3 500 000 \$ à cette fin	166 624 \$
Total :		215 107 \$

2022-05-166 SUJET : ANNULATION DU SOLDE DES RÉSERVES AFFECTÉES ET AFFECTATION À LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN »

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le solde des réserves affectées du projet ci-après énuméré :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2021		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
1LSC-000368	SOUPER DES PRÉSIDENTS	8 286,75 \$
TOTAL		8 286,75 \$

D'autoriser l'affectation d'une somme de 8 286,75 \$ du surplus accumulé non réservé pour la réserve « Entretien des immeubles et mobilier urbain ».

2022-05-167 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MAI 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

A) Paiement à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « *Filtrum Inc.* » : la somme de 3 607,72 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 30 mars 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

B) Paiements à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « *Filtrum Inc.* » : la somme de 231 071,73 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 15 avril 2022.

Que ces dépenses financées par le **Règlement numéro 893** soient imputées au poste 22.400.40.893.

C) Paiement à effectuer pour le projet de migration à l'éclairage aux DEL pour les luminaires de type COBRA

- i. « *Énergère Inc.* » : la somme de 4 712,86 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mars 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 878** soit imputée au poste comptable 22.300.40.878.

D) Paiement à effectuer pour le projet de construction de deux terrains de PickleBall au parc Olympique

- i. « *Shellex Groupe Conseil Inc.* » : la somme de 8 749,60 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 avril 2022.

Que cette dépense financée par la réserve « **Parcs, terrains de jeux et stationnements** » soit imputée au poste comptable 22.700.10.034.

2022-05-168

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 901 – AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN AMPLIFICATEUR DE SIGNAL CELLULAIRE POUR LA CASERNE-ATELIERS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'un amplificateur de signal cellulaire à la Caserne-Ateliers, auprès de « *VEGA* » pour la somme de 14 285,59 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 901 soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2022-05-169

SUJET :

DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 916 - OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE RUE SHAMROCK ET AUTRES

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des travaux pour le projet de réfection des infrastructures de rue Shamrock et autres à la firme « *Laboratoires GS* » suivant recherche de prix, pour une somme de 37 481,33 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement numéro 916 soit imputée au poste comptable 22.300.10.916.

2022-05-170 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-145 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE PARC BELLEVUE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-04-145 – *Dépense financée par la réserve « entretien des immeubles et mobilier urbain » - Achat de mobilier urbain pour le parc Bellevue*, afin d'en changer le montant « de 12 000 \$, toutes taxes incluses » pour le montant « de 20 286,75 \$, toutes taxes incluses ».

2022-05-171 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2022-011 – ACQUISITION D'UN CAMION ÉCHELLE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Délai de livraison	20 points
Critère 2	Capacité de l'échelle incendie	20 points
Critère 3	Durabilité et garanties	20 points
Critère 4	Service après-vente	20 points
Critère 5	Prix	20 points

2022-05-172 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 13 AOÛT 2022

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de B.E.M. Feux d'artifice Inc. pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 13 août 2022, dans le cadre de la Journée des pompiers.

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le paiement d'une somme de 75 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2022-05-173 SUJET : NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'article 10 du règlement numéro 782 « Durée du mandat d'un membre »,

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Etienne Séguin Lawlor pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans.

2022-05-174 SUJET : APPROBATION DU PROJET I39233 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation de projet I39233 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2022-05-175 SUJET : APPROBATION DU PROJET X220718-D01 DE ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet X220718-D01 de Rogers Communications Canada Inc. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2022-05-176 SUJET : AUTORISATION ET NOMINATION - FONCTIONNAIRE OU OFFICIER MUNICIPAL AGISSANT COMME INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL DANS LE CADRE DU RCI 2022-96 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) – ARTICLE 64 DE LA LAU

Considérant le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022 ;

Considérant l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire ;

Considérant que la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'article 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement ;

Que la Ville de Pincourt consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjointe, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté ;

Que la Ville de Pincourt informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire ;

Liste :

- Richard Dubois
- Max Gosselin
- Laura Nichols-Rossignol
- Marcel Lamoureux

2022-05-177 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 918 – RÈGLEMENT DE
GESTION DES EAUX PLUVIALES

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce qu'un règlement de gestion des eaux pluviales sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2022-05-178 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 919
– RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION
D'UN CAMION ÉCHELLE

Monsieur le conseiller René Lecavalier dépose le projet de règlement numéro 919 intitulé *Règlement numéro 919 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un camion échelle* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente.

2022-05-179 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
868-04 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX
NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET À LA SALUBRITÉ DES
IMMEUBLES, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de règlement numéro 868-04 intitulé *Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et à la salubrité des immeubles, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier l'heure de début permise pour tous travaux de construction, de réparation ou de démolition d'un immeuble ou d'une

VILLE DE PINCOURT

partie d'immeuble ou de tout autre travail sur un immeuble la fin de semaine.

2022-05-180 SUJET : PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION : AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 2 mai 2022 relativement à cette demande de construction d'une garderie, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil adopte, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le premier projet de résolution autorisant la construction d'une garderie sur le lot 1 721 848 et que les modifications suivantes soient autorisées :

- Permettre l'usage « garderie » en zone H4-08;

Que l'assemblée publique de consultation se tienne, dans la salle du conseil, à toute date déterminée par la greffière.

2022-05-181 SUJET : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-25 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement 780-24 lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, sous le numéro de résolution 2022-04-151 ;

Considérant l'adoption du Premier Projet de règlement 780-24 lors de la même séance, sous le numéro de résolution 2022-04-152

Considérant la tenue de la consultation publique du 10 mai 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Deuxième Projet de *Règlement numéro 780-25 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* de manière à ajouter la norme applicable à un garage en sous-sol pour les habitations multifamiliales dans les zones C3-01, C3-02 et H1-30, d'ajouter l'application de l'article 226 aux zones C3-01, C1-28 et H1-31 concernant les isophones et de modifier certaines normes applicables à la protection, coupe et plantation d'arbres.

2022-05-182 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-24 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'adoption du premier projet de règlement 780-24 lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, sous le numéro de résolution 2022-03-107 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant la tenue de la consultation écrite du 10 au 25 mars 2022 ;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement 780-24 lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, sous le numéro de résolution 2022-04-153, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 780-24 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2022-05-183 SUJET : AUTORISATION – REGROUPEMENT D'ASSURANCES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT que L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et ainsi aider les OBNL ;

CONSIDÉRANT que L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou des assureurs identifiés ;

Considérant que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil autorise la Ville de Pincourt à faire partie du regroupement pour lequel l'Union des municipalités du Québec (UMQ) procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que le Conseil reconnaît aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OBNL-000438	Skieurs de l'Île	919 chemin Duhamel
OBNL-000439	Club Deuxième Mile de Pincourt	375, boul. Cardinal-Léger
OBNL-000440	Comité Jeunesse La Presqu'île Inc.	375, boul. Cardinal-Léger
OBNL-000442	Association des pompiers volontaires de Pincourt	919 chemin Duhamel
OSBL-0100148	Ligue de Hockey Intérieure de Pincourt	1 CERCLE ST-FRANCOIS

VILLE DE PINCOURT

OSBL-0100214	Club Aquatique de Pincourt	375, boul. Cardinal-Léger
OSBL-0101185	Ligue de Volleyball Amical de Pincourt	375, boul. Cardinal-Léger
OSBL-0101315	Le Mouvement d'Expression Artistique Libre (Les Amis du Pinceau)	375, boul. Cardinal-Léger
OSBL-0102183	Association de fibromyalgie et du syndrome de fatigue chronique de Vaudreuil-Soulanges	C.P. 33, bureau chef
OSBL-0103192	Comité Ville en santé de Pincourt	375, boul. Cardinal-Léger
OSBL-200230	Repas partagés Pincourt/Terrasse-Vaudreuil	43, place Daoust
OSBL-202112	ligue de balle lente Apollo	82, rue Bellevue
OSBL-202598	Association de pickleball de Pincourt	69, place Rousseau

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 21 et s'est terminée à 19 h 41.

2022-05-184 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 41, de lever la Séance ordinaire du 10 mai 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE